



Compte Rendu du CA de l'UL du 22/10/2013 par les BIATSS de l'UNSA

Le CA débute à 9h15.

1. Informations du Président et du Vice-Président

Le Président annonce que le CA accueille deux nouveaux représentants : M.J. Taillard (collège B, à la place de C. Humeau-Virot), et M. Saillard (collège étudiant, à la place de L. Witt), représentée par son suppléant J.B. Bourdellon.

En préambule, le Président souhaite faire un point de situation. La décision de geler des emplois passe désormais dans une phase d'exécution. Les collègues réagissent via des motions et une pétition, ce qui interroge la Présidence, notamment par rapport à la position de l'Etat, de l'équilibre financier que nous devons produire. La situation n'est pas propre à l'UL. Nous avons devoir d'alerter la tutelle, et le Président propose au CA de soutenir une motion des Présidents d'Universités relative aux moyens de ces dernières. Ceci pour que notre position ne soit pas isolée, mais soit une réponse collective. Le Président espère que son adoption se fera jeudi. 17 Présidents ont déjà adopté une motion récemment.

Il faut mieux informer : notre situation budgétaire résulte d'un non transfert par l'Etat d'un certain nombre de charges de masse salariale. Ceci contraint la masse salariale et le budget de fonctionnement de l'UL. On ne peut toutefois pas dire que l'Etat ne fait rien pour les Universités. Le budget du MESR est stable depuis 2 ans. Mais en tant qu'opérateur de l'Etat, nous devons présenter un budget équilibré, sinon l'équilibre sera fait au niveau national avec des choix qui ne seront pas les nôtres. C'est la raison qui a sous-tendu la présentation du budget de l'UL. Au prochain CA (12/11), nous discuterons de la masse salariale et du fonctionnement.

Premier problème, la masse salariale n'est pas compensée totalement (le débordement est lié aux heures complémentaires, aux 1500 h en licence, etc.). On ne peut donc utiliser une partie de cette masse pour assurer du fonctionnement ou de l'investissement.

Des missions supplémentaires nous sont attribuées (50% d'une classe d'âge étudiante au niveau licence par exemple) sans que cela soit compensé.

L'Etat a décidé une augmentation de salaire pour les catégories C. Cela devrait représenter 500 k€ pour l'UL. Est-ce que ce sera compensé dans notre budget 2014 ? On ne sait pas.

Beaucoup de gens ne voient pas ce qui se passe ailleurs, mais 1/3 des Universités vont utiliser le gel d'emplois (Strasbourg : 40 emplois gelés, mais la présence de l'Idex permet d'équilibrer leur budget ; Mulhouse : 30 emplois ; Université de Technologie de Troyes : 8 l'an dernier, 10 environ cette année ; Grenoble INP : 10 emplois). Cette modalité de gel d'emplois nous affecte tous, mais ce n'est ni un licenciement ni une destruction des emplois, ceux-ci ne sont pas perdus. Il n'existe pas de volonté de l'Etat de détruire des emplois au MESR dans les trois ans à venir.

D'autres Universités (Bourgogne) affichent une santé financière remarquable. Peut-être la gestion est-elle meilleure, le soutien de la Région plus fort, etc. Des projets nous coûtent (ARTEM, Plan Campus) mais il s'agit d'un investissement pour l'avenir. Ceci dit, les collectivités ne veulent plus investir dans l'immobilier. Il faut plutôt réduire nos surfaces.



On nous demande aussi de jouer sur tous les leviers : nous l'avons fait (réduction de 10% du budget des composantes, schéma pluri-annuel sur l'immobilier qui prévoit des ventes de bâtiments, sachant que temporairement nos surfaces vont augmenter). Dégager un excédent de fonctionnement nous permet d'investir (les Universités ne peuvent pas emprunter). Nous ne sommes pas les plus mal lotis dans les Universités françaises. Nantes est d'une certaine manière en faillite. Au prochain CA, nous discuterons des choix qui s'offrent à nous. On peut jouer sur des curseurs internes, mais la situation est tout de même difficile.

Suite à une question d'un représentant étudiant, le Président indique que cette motion peut être en partie amendée, mais nous avons intérêt dans un premier temps à jouer collectif et à porter la même motion que les autres Universités.

Un représentant du collège B indique que cette motion va dans le bon sens, elle reprend bien ce que nous réclamons. C'est bien de comparer la situation de l'UL avec celle des autres, mais pas seulement dans le domaine des emplois : il faudrait aussi voir le fonds de roulement, si elles sont en situation de déficit ou double déficit, savoir ce que la tutelle veut comme ratio prudentiel sur le fonctionnement (15 ou 30 jours). Ceci fait, nous pourrions avoir un vrai diagnostic sur l'état de l'UL et savoir si le niveau de gel d'emplois est justifié ou pas. Geler les 20 emplois qui nous sont alloués c'est une chose, mais geler 40 emplois supplémentaires est différent. On peut d'ailleurs se poser des questions sur la politique nationale qui crée 1000 postes mais en fait gèle sans doute beaucoup plus. Le sentiment que l'on peut avoir, est que notre situation n'est pas la pire, comme le Président l'a dit.

Un autre représentant étudiant ajoute qu'on observe une situation de crise budgétaire depuis 10 ans dans les universités, ainsi qu'une dégradation des conditions d'études, qui est due au gel d'emploi. L'UNEF s'est battue contre la LRU, l'allocation de moyens SYMPA, les RCE (Responsabilités et Compétences Elargies, qui nous font gérer entre autre notre masse salariale), etc. L'UNEF demande un certain nombre de prérogatives qui ne sont pas incluses dans la motion, mais que la CPU veut sans doute garder.

Le Président répond que pour assurer une comparaison claire des Universités, le MESR doit avoir une série de comptes certifiés, mais nous n'en disposons pas. Les comparaisons affichées ici se basent sur les déclarations des Universités. Sur les 1000 emplois, le MESR avait une enveloppe très faible et ces emplois ont été distribués aux Universités sous-dotées, mais l'Etat a clairement prévenu que ce serait de la masse salariale et que les publier serait difficile. 10 de ces emplois sont néanmoins utilisés à l'UL pour des contrats doctoraux. Le Président comprend les revendications de l'UNEF. Mais la loi du 22 juillet 2013 n'a pas remis en cause la LRU sur le fond.

Un représentant du collège A signale que concernant la motion, certes on doit la soutenir, mais elle ne peut servir de caution à la décision du CA de juillet de geler 60 postes. A-t-on épuisé toutes les voies, y compris les plus originales ? Ce n'est pas parce que d'autres le font que geler des emplois est la bonne solution.

Le Président rétorque qu'on peut rediscuter de cet élément. Mais on aurait pu geler des emplois l'an dernier. On ne l'a pas fait car nous n'avions pas les éléments nécessaires pour décider de cela. Un petit rappel s'impose : en 2011, nous étions à 9 M€ de déficit de fonctionnement ; en 2012, nous avons limité l'investissement, c'est tout ce qu'on pouvait faire, ce qui a conduit à un résultat de fonctionnement de -1,5 M€ mais au prix d'un prélèvement de 12 M€ sur le fonds de roulement. On va adopter ici le budget rectificatif. Le budget primitif prévoyait un excédent de 2 M€, avec le budget rectificatif on est à 1,1 M€, mais 2 M€ représentent 0,5% seulement de la masse salariale. Sans la négociation contractuelle qui nous a amené 4 M€, nous serions encore en négatif, donc avec un double déficit qui nous mettrait sous tutelle du Rectorat. L'hiver 2012 rigoureux nous a coûté 800 k€ supplémentaires de chauffage. Pour d'autres solutions, il faut voir quel est leur impact sur la masse salariale.



Un élu observe qu'on est sur une pente ascendante par rapport à 2012 pour l'investissement. Le Président précise que l'investissement propre est tout de même très limité, ce sont surtout les dotations aux amortissements qui font le chiffre affiché.

Ce représentant ajoute qu'on peut tout de même dire que le calcul de la Capacité d'Auto-Financement est encore approximatif car nous devons affiner certaines informations. La situation n'est donc pas forcément aussi dramatique.

Le Président répond qu'il répartit les moyens qu'on lui donne. La crise a aussi eu des impacts : en trois ans, la taxe d'apprentissage a baissé de 1,5 M€ (sur 5 M€). Une nouvelle loi est en préparation sur la formation professionnelle, les Universités ne sont pas incluses pour le moment...

Un représentant étudiant demande d'ajouter à la motion une demande pour une loi de programmation pluri-annuelle. Un autre souhaite qu'on y évoque la nécessité d'un cadrage budgétaire pour les formations de chaque université.

Un représentant des Collectivités donne son accord global sur la motion. Il est nécessaire de nationaliser le débat par rapport aux moyens des Universités, mais aussi d'avoir une position lorraine (dont nous parlerons au prochain CA). Concernant les leviers, il ne faut pas s'intéresser qu'à la qualité scientifique des projets, mais aussi faire de l'aménagement du territoire. Penser au Pacte Lorrain, au projet LIS (Arcelor-Mittal), etc. et voir comment l'UL peut se mobiliser.

Pour le Président, le Pacte lorrain pourra nous apporter un peu de fonctionnement, mais il ne résout pas la problématique de base : faire fonctionner le service public d'enseignement supérieur.

Le Président annonce 4 procurations.

Vote : soutien de la motion de la CPU relative aux moyens des Universités accompagnée des deux amendements « étudiants » qui seront proposés jeudi à la CPU.

Unanimité pour.

2. Projet de CR du CA du 24 septembre 2013

Vote : unanimité pour moins 4 abstentions.

Vie Institutionnelle

2bis. Désignation des représentants de l'UL au Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine (CESEL)

Le CESEL est en renouvellement avec une nouvelle composition arrêtée par le Préfet de Région. Auparavant, l'Université était représentée par 2 personnes, le CCOS par 1 et les EPST (Etablissements Publics à caractères Scientifique et Technique comme le CNRS, l'INRIA, etc.) par 1. La nouvelle proposition donne 3 personnes de l'UL, et plus aucun représentant des EPST.

Le CESEL produit des avis sur les délibérations du Conseil Régional. Il est composé de trois collègues : celui des patrons, celui des syndicats, celui de la société civile.

Les contraintes sont : avoir au moins une femme, afficher une volonté de rajeunissement. Le Président propose : lui-même, K. Tombre (VP chargé des Partenariats), Florence Damour (Directrice de la Vie Universitaire et de la Culture).

Vote : 5 abstentions, autres pour.



Les élus BIATSS de l'UNSA se sont abstenus sur ce vote, pas forcément convaincus par la pertinence de certaines candidatures proposées.

Le VP passe à la désignation du Comité Electoral Consultatif. 3 étudiants sont candidats sur 2 postes, il est proposé d'assurer la pluralité en désignant un représentant Interassos et un UNEF. Pour le Collège A, on note 4 candidats pour 2 postes. Le VP propose les deux personnes s'étant manifestées en premier, ce qui inclut une candidate. Dans les collèges B et BIATSS, 2 candidats se sont déclaré pour 2 postes à chaque fois.

Vote sur l'ensemble de la liste : 1 refus de vote, autres pour.

Affaires Financières & Achat Public

3. Budget rectificatif

La VP adjointe aux moyens indique qu'il s'agit du Budget Récapitulatif n°2, celui de mars visait à prendre des mesures prudentielles. Ici, l'objectif est toujours de maîtriser la dépense pour garantir l'équilibre et préserver le Fonds de Roulement 2013 de l'UL. C'est un budget d'apparence technique puisqu'il est demandé aux composantes d'affiner les recettes et dépenses, éliminer les recettes qui risquent de ne pas arriver, et de n'inscrire en nouvelles dépenses que celles dont la recette est affirmée. Le choix du Président a été d'inscrire les recettes de 4 M€ que l'Etat nous a alloués sans dépense associée.

Des recettes de fonctionnement supplémentaires à hauteur de 5,5 M€ sont arrivées du MESR : 4 M€ de dotation, 0,6 M€ d'emplois nouveaux (20 postes x 4 mois car ouverts au 1^{er} septembre), des actions spécifiques ; de nouvelles recettes ont été constatées (3 M€) mais d'autres non confirmées (4,7 M€) ; il y a également eu retrait de produits de dotation aux amortissements (2,7 M€). De nouvelles dépenses de fonctionnement se font jour pour 3,8 M€ (dépenses non compressibles et autres dépenses réduites du fait des recettes réduites). En investissement, 1,5 M€ de nouvelles recettes sont disponibles, certaines dépenses seront exécutées fin 2013 et passeront sur l'exercice 2014 pour assurer l'équilibre. On ne sera donc pas en augmentation d'investissement par rapport à 2012, sachant que 5 M€ affichés cette année sont en fait des dépenses réalisées en 2012.

Au total, on augmente la sincérité du budget. Le résultat prévisionnel en fonctionnement est en baisse, de 2,2 à 1,2 M€. La Capacité d'Auto-Financement est confortée (+1,6 M€). Le prélèvement sur le Fond de Roulement baisse de 4 à 3,4 M€. Le coût de la masse salariale est maintenu.

Un administrateur fait remarquer qu'il a étudié le bilan social (distribué au seul CT pour le moment). Il note que le plafond Etat et le nombre d'emplois ne sont pas identiques entre entre le bilan social et le budget rectificatif.

Le Président répond que le plafond emplois n'a pas varié, c'est donc une coquille dans le bilan social. Pour le nombre d'emplois, des contrats se sont terminés, n'ont pas été renouvelés, ceci doit expliquer la différence. Concernant le bilan social, il sera adressé à tous, mais des remarques ont été formulées par le CT qui vont conduire à amender le document.

Vote : 2 refus, 5 abstentions, autres pour.

4. Allocation des moyens aux Collégiums et aux Pôles Scientifiques

Le Vice-Président du CA rappelle les 3 objectifs du modèle économique : assurer la subsidiarité, harmoniser les pratiques, assurer la pérennité financière de l'Etablissement.

La philosophie consiste à mutualiser et responsabiliser. Il ne s'agit donc pas d'un modèle confiscatore, ni ultra-libéral, mais d'un modèle hybride. Certains besoins et risques sont couverts en central (économie d'échelle ou pertinence de gestion), d'autres aux échelons inférieurs. On va responsabiliser les Directeurs de Pôles Scientifiques et Collégiums, car ce sont eux qui ventileront les moyens. Les composantes, bénéficiant de moyens, auront aussi à les utiliser au mieux, donc elles seront aussi responsabilisées.

En février 2014, une analyse des conditions de mise en œuvre de la nouvelle offre de formation des composantes sera faite, et un choix devra être pratiqué pour la rentrée suivante. En avril-mai 2014, un dialogue stratégique aura lieu avec chaque Pôle Scientifique et Collégium pour construire le Contrat d'Objectifs et de Moyens 2015-2017.

Ce nouveau modèle modifie fortement les habitudes. Difficile donc de comparer les allocations 2012 et 2013 car le périmètre a fortement changé. Une éventualité d'ajustement des dotations distribuées en cours d'année est possible. Et les taux de prélèvement pourront être adaptés.

Le vote se fera sur deux éléments :

- dotation des ressources aux Pôles Scientifiques et Collégiums
- taux de prélèvement et de partage des ressources

Les Pôles Scientifiques et Collégiums reçoivent des moyens humains, une enveloppe de fonctionnement, une dotation de maintenance entretien et exploitation des bâtiments. Dans ce dernier cas, le montant ne sera pas alloué aux Pôles Scientifiques et Collégiums, mais aux gestionnaires de sites. Les Collégiums reçoivent en plus une enveloppe liée au référentiel et aux heures complémentaires.

En comparant les dotations (prestations qui doivent être fournies aux composantes par le central) et les recettes qui peuvent être espérées via un taux de prélèvement sur chaque poste, un écart de 15 M€ d'écart existe (manque de recettes).

Le Président complète : les composantes n'assurent pas la masse salariale, donc leurs budgets peuvent apparaître comme équilibrés de ce point de vue. Il faudra de toute façon une rectification dans ce modèle car des points délicats sont encore à affiner. Dans certaines Universités, les composantes ne s'occupaient pas du chauffage et de l'électricité, le central assurait les dépenses. Dans d'autres, les fluides et le chauffage étaient gérés par la composante.

Un administrateur demande pourquoi dans la partie recettes, on note 4 lignes dont le pourcentage de prélèvement est de 0%.

Une autre signale que certaines recettes de formation continue font déjà l'objet de prélèvements par ailleurs (CCI, etc.). Si on ajoute du prélèvement au prélèvement, cela risque de laisser peu de recettes.

Le Président signale qu'on a voulu rester simple. Dans les contrats d'apprentissage, il existe un taux d'environnement par exemple pour le chauffage des étudiants, sauf que ce n'est pas la composante, qui reçoit la recette, qui paye, mais le central. On peut modifier des niveaux, mais si on veut assurer l'équilibre, le total de prélèvements affichés est à peu près celui-ci.

Un représentant des collectivités intervient pour dire que la notion de prélèvement pour assurer des fonctions ne pose pas de problèmes, mais a-t-on des éléments précis qui les justifient ?

Le Président précise que les taux d'environnement choisis l'ont été en fonction de critères européens. De manière analytique et précise, on ne sait pas toujours faire. Il cite



l'exemple des contrats ANR, où les frais de gestion sont de 4%, mais le préciput¹ est à 11%, reversé aux universités et largement insuffisant.

Le débat porte largement sur la formation continue et la taxe d'apprentissage. Un représentant du collège B se demande pourquoi la taxe d'apprentissage n'est pas versée à l'UL mais à une composante. Le Président rappelle que la taxe d'apprentissage peut-être perçue pour une petite partie au niveau de l'UL. La plupart du temps, ce sont bien les composantes qui organisent les activités qui font entrer de la taxe d'apprentissage (IUT, Ecoles d'Ingénieurs, IAE...) ceci dit.

Un représentant du collège A plaide pour plus de comptabilité analytique, car on a l'impression de payer à chaque fois dans certaines composantes. Il faut prévoir de la souplesse.

Le VP CA rappelle que pour la formation continue, il faut garder en tête désormais de facturer les formations au coût réel, car aujourd'hui on en est plutôt à subventionner des CCI, des CFA, etc. Il faut accepter de se dire qu'on ne monte pas certaines formations car on y perd. L'UL fournit un environnement (réseau informatique, chauffage, etc.) et donc les montants doivent revenir à l'Université. Si on baisse les recettes, pas de solution autre que réduire les dépenses, d'autant que ce qui est proposé ici est déjà instable, car les taux de contribution ont déjà été réduits et c'est un compromis qui est présenté.

Le Président ajoute que le problème n'est pas de taxer, mais de trouver un équilibre entre charges et produits et de facturer au bon niveau nos prestations.

Un administrateur explique que ce sont les collègues qui font un travail de VRP pour monter des formations, des DU, etc. Ils ne doivent pas être pénalisés. Le Président se demande en quoi ils sont pénalisés. L'administrateur développe donc un exemple à Metz, où des enseignants-chercheurs ont embauché un contractuel pour assurer le secrétariat des DU qu'ils organisent, sur les fonds propres de ces derniers. Mais s'ils augmentent les frais, les DU risquent de ne pas s'ouvrir et cette personne devra être remerciée.

Le VP CA indique que c'est le risque d'ouvrir des DU aux coûts marginaux, et pas aux coûts réels. Lorsqu'on récupère au niveau de l'établissement la gestion des contractuels devenus CDI car leur composante ne peut plus les payer, on aggrave les problèmes sur la masse salariale de l'établissement.

Le Président propose d'assouplir la ligne formation continue, en incluant qu'une composante peut compenser les prélèvements sur la ligne formation continue par des prélèvements (de même montant) sur d'autres recettes propres.

Un représentant du collège B pense qu'il est difficile d'aller voir les collègues pour leur dire qu'on les ponctionnera plus sans leur expliquer quels services ils auront en plus. L'aspect forfaitaire est à discuter. La pondération sur les dotations s'est faite sur les inscriptions administratives, or certains collègiens ont un certain nombre de boursiers dont le coût ne « remonte » pas en central. Il faudrait peut être aussi tenir compte de cette pondération.

Un autre administrateur veut bien admettre une augmentation des prélèvements sur les contrats, mais demande un service supplémentaire, en termes d'ingénierie des contrats, d'accélération, de fluidité, etc.

Le Président répond que la qualité du service rendu devrait être indépendante de ce taux de prélèvement. On doit avoir une exigence sur la qualité du service rendu.

La VP du Conseil Scientifique indique que dans la dotation aux Pôles Scientifiques, un socle est commun à tout chercheur (30% de l'enveloppe), les 70% restant s'attribuent en fonction des spécificités des secteurs et du pourcentage de publiants.

¹ Le préciput est un pourcentage de la subvention qui a été accordée aux bénéficiaires de projets ANR et qui est versé en supplément de la subvention à l'Établissement hébergeur



Le VP du Conseil de la Formation précise pour la dotation aux Collégiums qu'elle résulte de l'estimation des besoins par Collégium en fonction du référentiel, des heures complémentaires prévues, etc. L'enveloppe d'heures complémentaires a été modulée pour ne pas dépasser un plafond global de 14,5 M€. Le tableau présenté est toujours en cours d'écriture car des corrections arrivent encore. Des efforts de rationalisation ont été faits, et on a déjà diminué la projection de 3 M€.

Le Président souhaite préciser que pour les Pôles, l'habitude de critérisation des moyens existait déjà. Au niveau des Collégiums, c'est différent, c'est pourquoi 2 M€ sont mis de côté pour affiner le modèle. Il faut encore prendre en compte le fait que certaines composantes financent sur fonds propres le ménage, lorsque pour d'autres, cela est pris en central sur un marché public.

Un représentant du collège B constate concernant les heures complémentaires qu'on passe initialement de 458 000 à 316 000 heures. Comment peut-on à la fois assurer les cours et diminuer les postes ? Le VP du CF précise que les 316 000 heures complémentaires affichées correspondent à la partie prise en central. Mais il reste 152 000 heures à financer sur ressources propres des composantes, donc on reste dans le même total.

Le Président pense qu'il aurait été difficile de dire aux collègues, alors qu'ils préparaient l'offre de formation, que les formations ne seraient pas ouvertes car il n'y aurait pas d'étudiants. Mais pour la rentrée 2014, on pourra rationaliser en regardant les formations à faible effectif. Pour les masters, il faudra passer de spécialités à des parcours, et donc refaire les maquettes de toute façon... Pour 2015, il y a moins d'heures complémentaires à attendre.

Un représentant du collège B se pose la question des coefficients de pondération dans les dotations pédagogiques. Tout n'est pas comparable, mais les collègues comparent ce qui leur était attribué dans le modèle SYMPA et dans ce nouveau modèle. Ainsi, le Collégium Sciences et Technologies passe d'un coefficient de 2,4 à 2, soit 20% en moins.

Une autre administratrice note que quand on regarde les montants de fonctionnement des Collégiums, on remarque que le référentiel donne 7 (+ 2) M€ de coûts d'enseignements, et 14,5 M€ en heures complémentaires soit le double. Il y a un volant d'économies très fort à faire ici.

Un troisième administrateur rappelle que les étudiants boursiers ne sont pas pris en compte dans ces dotations. Ce à quoi le VP du CF répond que c'est plus compliqué. Les boursiers sont bien inscrits dans l'UL, donc ils entrent en ligne de compte dans la dotation. Il n'y a que dans les droits d'inscription que les composantes « perdent », mais par rapport à des recettes qu'elles ne rentrent pas. Un administrateur signale que les boursiers « consomment » du chauffage, des fluides, etc.

Le Président ajoute que la Recherche a souhaité introduire de la performance. La Présidence n'avait rien demandé. Il n'y a pas la même exigence dans la Formation. Il rappelle concernant l'ancien modèle que la dotation était basée sur le nombre d'étudiants présents aux examens, ce qui n'était pas tout à fait pareil que le nombre d'inscrits, surtout dans certaines formations. Les exigences d'environnement ne sont pas forcément les mêmes en droit, en maths, en chimie, biologie, etc. Le modèle employé ici pour les Collégiums présente un socle qui se veut égalitaire.

Un représentant du collège B est d'accord avec cet analyse, mais quand on compare les coefficients, on voit que les formations varient peu, sauf au niveau du Collégium Sciences et Technologies. Le VP du CF signale que les Ecoles d'ingénieurs peuvent aussi se plaindre, car du fait du socle commun qui n'existait pas auparavant, leur coefficient baisse proportionnellement à celui des autres Collégiums.

Le même représentant ajoute que globalement, pour faire une Université unique, il faut un minimum de mutualisation, sinon l'UL restera un assemblage de composantes. La

mutualisation nécessite des prélèvements, donc sur le principe, rien à signaler. Mais les prélèvements doivent aussi apporter de la qualité et un poids qu'une composante seule n'aurait pas. Sur l'allocation de moyens, il faudrait une certaine forme de solidarité, donc une péréquation, certes pas aveugle. L'intérêt de l'UL est de faire bénéficier à tous les étudiants de meilleurs moyens pédagogiques. Ici, on n'est pas forcément dans cette façon de voir les choses.

Le Président ne voit pas en quoi la péréquation n'existe pas. Sur les Collégiums, on est dans un rapport entre 1 et 2,7 selon le Collégium, ce qui correspond peu ou prou à ce que donne le MESR.

Le VP du CA ajoute que la péréquation est déjà initiée, elle n'est pas anodine, et certains Collégiums se plaignent de ces coefficients. Il faut peut être la mener plus loin, mais il faut aussi être dans des évolutions progressives. Le Président précise qu'au niveau recherche, les gens avaient plus l'habitude de travailler ensemble et ont mieux accepté le mode de répartition recherche. Ceci n'est pas encore vrai dans tous les types de formations.

Vote : sur le tableau des dotations et taux de prélèvements

Refus 1, contre 5, abstentions 3, pour 16.

Les élus BIATSS de l'UNSA se sont prononcés contre ce tableau, car il intègre et il entérine la politique de gels de poste auxquels nous ne sommes pas favorables.

Ressources Humaines

5. Liste des fonctions ouvrant droit à Prime pour Responsabilités Pédagogiques (PRP) et à Prime pour Charge Administrative (PCA)

Concernant les PCA, la VP moyens indique que le tableau et les montants sont identiques à ceux de l'an dernier. On a simplement rajouté le rappel réglementaire sur quels enseignants-chercheurs peuvent élarger à ces primes. Par ailleurs, les Directeurs adjoints (IUT, Ecoles, UFR) peuvent prétendre à la PCA, mais le montant de leur prime sera pris sur le budget propre de la composante.

Suite à une série de questions d'un représentant du collège B, la VP précise que le VP étudiant a un contrat de salarié, il ne fait pas partie des ayant-droits ici. L'enveloppe budgétée en 2013 est de 780 k€. Dans le tableau présenté, on est sur une base de 500 k€ (car certaines personnes préfèrent une décharge de service à une prime).

Un représentant du collège A demande s'il y a eu des avancées sur les cumuls. La VP répond que non, il est prévu d'édicter des règles sur les cumuls de fonctions, de primes, etc. Mais tout cela doit être mis par écrit, afin d'avoir un guide des droits et devoirs des Enseignants-chercheurs de l'UL.

Une élue BIATSS de l'UNSA remarque que certaines fonctions ouvrent droit à des primes situées dans des fourchettes financières. Quels seront les critères d'attribution ?

La VP précise que cela se fera nominativement, en CA restreint, après prise des avis par le Président.

Vote : 1 refus, 2 contre, autres pour.

Les élus BIATSS de l'UNSA, partant que l'investissement au sein de l'Etablissement doit être reconnu pour toutes les catégories de personnels, ont voté pour.

La VP moyens passe aux PRP. Il a fallu établir la liste des fonctions ouvrant droit à une PRP dans le référentiel enseignant. La fourchette est comprise entre 12 et 96h équivalent TD. L'enseignant peut convertir tout ou partie de cette prime en décharge horaire



(auquel cas il n'a pas droit à des heures complémentaires par ailleurs). Sont exclues les activités issues de la formation continue qui peut verser d'autres formes de prime.

Vote : 1 refus, 2 abstentions, autres pour.

Les élus BIATSS de l'UNSA ont voté pour les mêmes raisons que dans le cas des PCA.

6. Campagne d'emplois du second degré

Un tableau recense l'ensemble des emplois vacants du second degré soit 25 emplois vacants, 10 demandes de publication et 1 demande de transformation.

Une élue BIATSS de l'UNSA souhaiterait savoir combien d'emplois du second degré seront gelés ?

La VP moyens indique que sont concernés ceux liés à l'ESPE (attente du cadre), 1 dans le Collégium Sciences et Technologie et 2 dans le Collégium Technologie.

Vote : 1 refus de vote, 6 contre, 13 pour.

Les élus BIATSS de l'UNSA, refusant la politique de gel de postes, ont voté contre.

Recherche & Valorisation

7. Détermination du montant de la prime destinée aux lauréats de projets ERC – European Research Council

Le Président signale qu'il présente la décision du Conseil Scientifique, qu'il soutient.

Ce montant de prime est inclus dans le coût total du projet et n'est donc pas à la charge de l'Établissement. Il est suggéré que cette prime s'assoie sur un dispositif de prime déjà existant dans l'Établissement. Pour l'Université de Lorraine, le choix serait une augmentation de la PES pour la personne concernée. Le montant de cette prime identifiée « ERC » peut s'échelonner de 6 000 Euros à 25 000 Euros.

La position de l'Établissement est de calquer les montants de la prime destinée aux lauréats de projets ERC sur les montants de la Prime d'Excellence Scientifique (PES) attribués aux lauréats de l'Institut Universitaire de France :

- 8 500 € pour un "Starting Grant"
- 10 000 € pour un "Advanced Grant"

Actuellement, il n'y a pas de bénéficiaire UL.

Vote : 1 refus, 2 abstentions.

8. Demande de subvention par l'ENSTIB auprès du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) – programme 2012

Le Président rappelle que les demandes de subvention passent rarement au CA, mais ici une décision du CA est explicitement demandée.

Vote : 1 refus, 1 abstention.

Études & Insertion Professionnelle

9. Expérimentation PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé)



Il s'agit de créer des passerelles entre les formations de santé (dont la PACES est la première année) et les premiers cycles universitaires, afin de proposer des réorientations entre filières pour les étudiants. Le Président explique qu'aucune expérimentation n'était prévue à la PACES lorraine, mais le MESR a précisé que l'expérimentation (sur 5 ou 6 ans) se faisait tout de suite ou jamais. Est-ce la bonne expérimentation que nous avons choisie (projet Sorbonne-Paris-Cité) ? Doit-on s'y inscrire ? Nous avons 2500 candidats pour 681 réussites environ actuellement. Le concours PACES peut mener aux activités médicales, odontologie, pharmacie, ergothérapie, kinésithérapie, etc.

Le VP Formation indique que l'article 39 de la loi du 22 juillet 2013 contient 2 alinéas concernant la réorientation en cours de formation des étudiants de la PACES. Les points forts de la demande sont une ouverture du recrutement aux études médicales à un public plus large, et l'opportunité de s'engager dans un projet innovant. Les points faibles sont un *numerus clausus* renforcé pour la PACES, le fait qu'il n'y a pas d'information sur les autres projets, le temps de mise en place très contraint. Des décrets d'application seront passés en fin d'année normalement. Exceptionnellement, on pourrait repousser d'un an mais il faut de toute façon décider très vite.

Un long débat a suivi où la plupart des administrateurs, ainsi que le Président, s'accordait à penser que tenter une expérimentation (pas en 2014 mais en 2015) était une bonne chose. Des interrogations persistent toutefois, car nous ne savons pas si le fait de nous engager de suite nous oblige à prendre le projet Sorbonne-Paris-Cité, ou si l'UL peut se déterminer plus tard au vu des autres projets actés dans le décret (tous ne le seront sûrement pas). A contrario, si l'UL décide de ne pas s'engager, pourra t'elle le faire plus tard ? Le Conseil de la Formation s'est prononcé pour surseoir à 2015 si le Ministère nous donne l'autorisation. S'il faut choisir de suite, une majorité s'est affichée contre le fait d'intégrer cette expérimentation.

Des interventions ont également porté sur le fait que la Faculté de Médecine est au premier rang dans cette expression des souhaits de l'UL, au détriment d'autres facultés du domaine de la santé. Le fait d'ouvrir les professions de santé à des étudiants de licences diverses (les meilleurs a priori) est une bonne chose, car le domaine est encore très mono disciplinaire. Mais a contrario, on ne résout pas le fait que 70% des étudiants restent sur le carreau après la première année de PACES. Pire, le fait de diminuer le *numerus clausus* pour la voie classique risque d'augmenter ce nombre, les candidats via la voie expérimentation représentant seulement 5 à 10% des admis.

Vote : s'il est possible de surseoir et de s'engager pour 2015, l'UL demande la possibilité de report du choix du projet mais confirme sa volonté d'expérimenter.

1 refus de vote, 3 abstentions.

Vote : si on ne reporte pas, veut-on s'engager dans le projet Sorbonne-Paris-Cité

1 refus de vote, 5 contre, 13 abstentions, 1 pour.

Dans les deux cas, les élus BIATSS de l'UNSA se sont abstenus.

10. Modalités de Contrôle des Connaissances de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)

Le Président précise que les modalités ont été discutées et validées par la DFOIP (Direction de la Formation, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle) lorraine. Le document est touffu, mais rien de particulier n'a été observé.

Vote : 3 refus, 1 abstention, 1 contre, autres pour.



Les élus BIATSS de l'UNSA ont refusé de prendre part au vote, le document ayant été fourni la veille du CA, nous n'avons matériellement pas eu le temps d'en prendre connaissance.

Fin du CA à 16h10

Vos élus BIATSS de l'UNSA au CA

Béatrice VAILLANT

Bernard DUSSOUBS